

Portant validation du devis de l'entreprise GFROID pour l'enlèvement et la réinstallation des friteuses de la cuisine centrale

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de l'entreprise GFROID pour l'enlèvement et la réinstallation des friteuses de la cuisine centrale,

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de l'entreprise GFROID pour l'enlèvement et la réinstallation des friteuses de la cuisine centrale,
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de l'entreprise GFROID pour l'enlèvement et la réinstallation des friteuses de la cuisine centrale d'un montant de 4 750.00 € HT.

signé électroniquement le 12/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

